



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/299\*  
S/1998/822\*  
1er septembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Points 40 et 85 de l'ordre du jour  
provisoire\*\*

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ  
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES  
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS  
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN  
ET DES AUTRES ARABES DES  
TERRITOIRES OCCUPÉS

Lettre datée du 31 août 1998, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'opération récemment menée par Israël à l'intérieur du territoire de la République arabe syrienne.

Le 26 août 1998, Israël a lancé des bombes éclairantes sur la localité d'Ayn at-Tina, située à l'intérieur du territoire de la République arabe syrienne, en face du village occupé de Majdal Chams, dans le Golan syrien occupé, mettant le feu aux territoires de Ba'l as-Salikh et Mahjara, situés à proximité de la bande frontalière.

La République arabe syrienne fait porter à Israël la responsabilité de ces actes de provocation qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ainsi que celle de toutes les autres pratiques répressives et inhumaines exercées contre les citoyens arabes syriens qui restent soumis à l'occupation dans les villages du Golan syrien occupé, menacés de ce fait de destruction de l'environnement et de dommages causés aux citoyens syriens soumis à l'occupation ainsi qu'à leurs biens, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève (12 août 1949) relative à la protection des personnes

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* A/53/150.

civiles en temps de guerre et de l'ensemble des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 85 de l'ordre du jour, respectivement intitulés "La situation au Moyen-Orient" et "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés", et du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Khalil ABOU-HADID

-----